



Carcassonne, le 7 octobre 2021

DETECTION U15 JOUEURS NES EN 2007

Les joueurs proposés pour la détection du secteur Ouest U15 sont priés de se rendre, munis de leurs équipements de Footballeur, le

Mercredi 13 octobre 2021 à 14h00 **PRECISES,**
Au Complexe Sportif des Pyrénées
(Route de Fanjeaux – 11150 BRAM)



POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement. Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).



DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1^{er} octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) – à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservé(s) exclusivement à l'accès des spectateurs – et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).



LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».





LISTE DES JOUEURS CONVOQUÉS PAR CLUB

- **GF Piège-Lauragais-Malepère** : LARGE Noa – VIOLA Thibault – GIOS Gianluca – LASSERRE Jules – TOTOASY Aaron.
- **GFC** : COURNET Mathis – ROUX Jules – LAROCHE Hugo – JACOLOT Jules – JACQUOT Jules – ZEYNALOV Fuad - ROUANET Eliot – MATRON Loan.
- **FA Carcassonne** : BOUNAJI Louis – TOHA Aurélien – GALVEZ VIGNANDO Victor – VIVO Bastien – MAMHUD Nassim – AZARIOUH Amine – JEBLAOUI Rayan – MAILLOT ORDUNA Noah – MINES Baptiste – NICOL Paolo – TONDO Noa – AIT OUARET Faycel – VADRAME Livio.
- **ES Arzens** : ZIDANE TIRAOUI Yanel – AIT OUARET Riyad – MARTIN Lucas – AIT HSSAIN Ilyes – MARTIN Jean – LONGHEN Timéo.
- **US Conques** : GUIRAUD Baptiste – COURTY Julien – BARBE Maxime – CAYLA Baptiste – GUIRAUD Joris – BAH Oumar – CRISTOFARO Mathéo – LAMBERT Nicolas – AZOZOT Otman – HAJJI Yassine – CHAMPENOIS Rudy – CREYGOLLES Rayan.
- **Trèbes FC** : IMAMOUINE Sayfeddine – AHMED Fakris.
- **GOAL** : MOLLAUCH Nolan – BAUZOU Enzo – DUSARIN Noham – KALAFFA Mattéo – SANCHEZ DALIAN Adrian – ARNAUD Hadrien – PAGES Romain – ANGLIO Lucas – DA COSTA Maxime – LOUISE ROSE Gaëtan – PALANQUE Evans – ZEGZOUTI Adam – ALVANITAKIS Raphaël – ESQUIROL Noa.
- **Trapel Pennautier FC** : PECH Mathys – PECASTAINGS Gabriel – PERROT Mathieu – HERVE Baptiste – AZRI Amine – TEBBANI Ilian.
- **FC Le Cougaing** : DUBAUT Lenny – BORJA Alexandre – DESVEAUX Raphaël – CARRASCO Mathis – AMIEL Nathan.



Cédric ROQUE
Conseiller Technique Départemental
En Charge du Plan de Performance et Formation

District de l'Aude de Football

E-mail : croque@occitanie.fff.fr

Téléphone : 04.68.47.39.60 | Mobile : 06.49.57.16.46

➡ TOUTE ABSENCE DOIT ETRE SIGNALÉE ET JUSTIFIÉE AU CT PPF PAR COURRIEL
AVANT LE DÉBUT DU RASSEMBLEMENT SOUS PEINE DE SANCTION.

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

7 Rue Haute – BP 1037 – 11 860 CARCASSONNE CEDEX 9
tél : 04.68.47.39.60 – secretariat@aude.fff.fr – www.aude.fff.fr